

# MONTRÉAL PLUS



Hells: le procès  
aura lieu à **Bordeaux**

Page 3

Vivre en ville:  
l'environnement

Page 2



CAHIER E | LA PRESSE | MONTRÉAL | VENDREDI 19 OCTOBRE 2001

PETITES ANNONCES > DÉCÈS

**RIMA ELKOURI**

relkouri@lapresse.ca



## Le tic tac des toc toc

On se doutait bien que ça allait arriver. Une enveloppe suspecte, contenant de la poudre blanche, a été reçue à *La Presse*, hier matin. Une simple blague de mauvais goût. Mais en ces temps incertains, il faut prendre au sérieux même le plus toc toc des imbéciles.

L'ennui avec les fausses alertes, c'est qu'elles créent de vraies peurs. Qu'on ait affaire à une plaisanterie criminelle ou à une menace réelle, l'effet est le même. En ce sens, on peut parler de « vraies fausses alertes », me faisait remarquer un copain psychiatre.

C'est un peu comme les « vraies fausses Rolex » des vendeurs itinérants sénégalais sur les trottoirs de Manhattan. On vous propose du toc, certes, mais ça fait quand même tic tac.

Ces jours-ci, le tic tac de la peur semble exciter bien des gens. Comme si la peur légitime ne nous suffisait pas, certains sentent le besoin d'alimenter la psychose en y ajoutant leur petit grain de sel. Des plaisantins qui se croient drôles, mais qui ne font rire personne.

Qu'est-ce qui motive le plaisantin ? J'en ai parlé à quelques pysys.

D'abord, disent-ils, il faut distinguer parmi les plaisantins, les vrais des faux.

Le faux plaisantin est un vrai terroriste. Il a intérêt à faire de fausses alertes. Il a aussi intérêt à ce que ces fausses alertes nous distraient de menaces réelles. Car il sait très bien que la guerre n'est pas qu'une histoire militaire ou politique, mais qu'elle est aussi d'ordre psychologique.

Le vrai plaisantin, lui, est un faux terroriste. Mais il réussit tout de même à semer la peur. On suppose qu'il est en mal d'attention. Tel ce gars de Salt Lake City qui s'est lui-même envoyé une enveloppe saupoudrée de sucre... Comme tout bon toc toc qui veut aller au bout de sa logique, une fois qu'il a reçu la lettre « suspecte », il a appelé la police ! Son petit manège risque de lui coûter cinq ans de prison.

Le vrai plaisantin n'a pas le sens de l'humour. Mais il croit l'avoir, voilà son drame. Notre drame à nous, c'est qu'il tient à nous le faire savoir. Comme cet Italien de 32 ans qui a envoyé à un couple d'amis une lettre contenant de la farine. Sur l'enveloppe, il a écrit « anthrax ». Les amis ont appelé la police. Une caserne entière a été isolée et cinq personnes ont été hospitalisées. Le petit comique est passible d'une amende de 70 000 \$. Et il a perdu deux amis.

Le plaisantin est parfois pervers et narcissique. Sa devise : « Je fais peur donc je suis. » Il est excité à l'idée de semer la terreur. Il adopte un comportement sadique. D'autant plus sadique que les gens à qui il s'attaque sont souvent déjà vulnérables.

On peut aussi tomber sur un pauvre plaisantin. Un être que les événements rendent anxieux. Si anxieux qu'il n'en peut plus. Il ressent le besoin de commettre un geste libérateur pour partager son anxiété. Ah ! La joie du partage...

Et puis, finalement, dans la catégorie « plaisantin qui s'ignore », la palme d'or revient à Vision mondiale. Dans le cadre d'une campagne de financement, l'organisme a eu une idée qui tombait vraiment à point : envoyer dans plus de 800 000 foyers au pays une lettre contenant... des semences potagères. Jamais graines de carottes n'auront suscité autant d'émoi.

Aux États-Unis, on ne badine pas avec les fausses alertes à la bactérie du charbon. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, le FBI a reçu plus de 3000 appels. On promet de punir sévèrement les auteurs de ces canulars qualifiés de « criminels ». On sait déjà qu'un rigolo du Connecticut, dont la blague poudrée a forcé l'évacuation de 800 employés et coûté 1,5 million US, risque une peine de cinq ans de prison et une amende qui pourrait atteindre trois millions US.

Au Québec, la prolifération de fausses alertes inquiète aussi. Dans la seule région de Montréal, le SPCUM a reçu, depuis le 11 septembre, plus de 200 appels. Jusqu'à présent, aucun n'était fondé. Mais, chaque fois, des policiers et des équipes de secours accourent, juste au cas où.

Le hic, ici, c'est que le plaisantin pris en flagrant délit peut s'en sortir avec une peine maximale de six mois de prison ou une amende de 2000 \$. Le ministre de la Justice, Paul Bégin, réclame des peines plus sévères. Une demande qui semble justifiée, dans les circonstances.

Que les toc toc se le tiennent pour dit.

| SONDAGE |

## Bourque reprend la tête

ÉRIC TROTTIER

Les récentes maladroites de **Gérald Tremblay** commencent-elles à favoriser **Pierre Bourque** ?

C'est en tout cas ce qu'indique un sondage Sondagem réalisé en début de semaine pour le compte du journal *Métro* et de TQS, selon lequel Pierre Bourque a repris son avance sur son adversaire dans les intentions de votes des électeurs montréalais.

Le sondage, mené de samedi à mercredi auprès de 600 personnes, indique que 38,5 % des Montréalais auraient voté pour le maire Bourque, contre 33,6 % pour Gérald Tremblay, si les élections à la mairie s'étaient déroulées cette semaine.

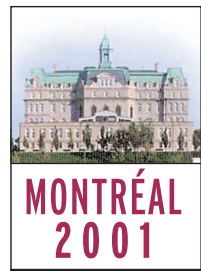
Cette avance de 5 % pour le maire sortant contraste avec le résultat du dernier sondage SOM-*La Presse* divulgué au début du mois, qui donnait une avance de près de 3 % à M. Tremblay (qui obtenait 38,7 % des intentions de vote contre 36 % pour Pierre Bourque).

Pour plusieurs observateurs, le nouveau sondage ne fait que confirmer l'analyse faite par plusieurs journalistes depuis le premier débat télévisé de la semaine dernière. On se rappellera que Gérald Tremblay était resté bouche bée durant 16 secondes à la suite d'une remarque de Pierre Bourque, qui avait reproché à son adversaire de faire du « verbiage ».

M. Tremblay a retrouvé son aplomb dans les débats suivants, mais jamais assez pour faire oublier sa performance dans l'affrontement à la chambre de commerce.

Par ailleurs, un autre incident a pu lui nuire : mardi, le chef de l'Union des citoyens de l'île de Montréal a déclaré qu'à titre de maire de la nouvelle ville de Montréal, il serait prêt à financer la contestation judiciaire de la loi 170 visant à démanteler cette même ville, avant de changer d'idée 15 minutes plus tard.

« Un sondage, ça reste un sondage, a dit le porte-parole de Vision Montréal, Robert Dolbec, hier soir. Mais il est clair qu'on sent partout, depuis une semaine, qu'on remonte. Tout le monde nous parle du leadership et de la maturité politique de Pierre Bourque. »



Voir **BOURQUE** en E2



Photo RÉMI LEMÉE, La Presse

Un nouveau débat entre Pierre Bourque et Gérald Tremblay n'a pu faire de vainqueur, hier, bien que M. Tremblay ait été davantage applaudi que son adversaire (voir texte en page E2).

## Nouveaux fonds publics pour la campagne du maire ?

ÉRIC TROTTIER

LE MAIRE DE Montréal, Pierre Bourque, utiliserait-il encore les ressources de l'hôtel de ville pour faire avancer sa campagne électorale ?

C'est en tout cas ce que soutient l'organisation de son adversaire Gérald Tremblay, à la suite d'un envoi par le cabinet du comité exécutif de la Ville de Montréal d'une publicité de Vision Montréal destinée aux groupes latino-américains.

Le document, portant le logo du parti du maire Bourque, invite les membres de la communauté latino-américaine à assister à une « rencontre spéciale » avec le maire, dimanche prochain. Vision Montréal, qui organise l'événement, attend 400 personnes à cette assemblée.

L'ennui, c'est que plusieurs invitations ont été expédiées dans des enveloppes du cabinet du comité exécutif de la Ville de Montréal, donc payées par l'hôtel de ville. L'une d'elles a atterri au Centre d'aide aux familles immigrantes, sur le bureau d'Ana Gloria Blanch, une organisatrice de Gérald Tremblay qui s'est évidemment empressée de dénoncer ce nouvel écart de conduite des employés municipaux.

« Encore une fois, Pierre Bourque dé-

montre qu'il ne fait pas la différence entre administrer la Ville et faire de la politique, a déclaré le directeur des communications de M. Tremblay, Jean-Luc Trahan. C'est illégal de faire ça ; nous allons certainement déposer une nouvelle plainte au directeur général des élections. »

« Ce sont des tricheurs, a enchaîné le chef de l'opposition à l'hôtel de ville et candidat d'Équipe Tremblay, Michel Prescott. Ils ont triché en 1994, ils ont triché en 1998, ils trichent encore en 2001. Ils savent très bien que c'est illégal, mais ils s'en fichent parce que pour eux, tous les moyens sont bons pour gagner. »

Selon l'attachée de presse du maire, Madeleine Champagne, moins d'une douzaine de lettres ont été envoyées dans des enveloppes de la Ville. « Il s'agit d'une erreur, a-t-elle dit. L'ensemble des envois a été fait par le parti ; il restait quelques lettres à poster et une personne (de Vision Montréal) a cru bon les envoyer à partir de l'hôtel de ville. »

La personne en question est Patricia Rimok, une ex-conseillère du maire remerciée temporairement de ses services le 4 octobre, parce qu'elle effectuait — durant ses heures de bureau, à l'hôtel de ville — du travail pour Vision Montréal, et ce depuis le début de la campagne électorale.

Que faisait-elle donc en début de semaine (au moment des envois de la publicité de Vision Montréal) au cabinet du comité exécutif à l'hôtel de ville ? « Elle est tout simplement allée chercher ses affaires, dit Madeleine Champagne. Elle a laissé les documents là et c'est une secrétaire qui les a postés. Nous l'admettons : c'est une erreur et M<sup>me</sup> Rimok a eu des remontrances. Maintenant, n'en faisons pas un drame national. »

En plus de M<sup>me</sup> Rimok, trois autres employés de la Ville, des conseillers du maire et une attachée de presse, ont été mis en congé sans solde le 4 octobre, parce qu'ils effectuaient du travail partisan pour le maire au lieu de se contenter de faire le boulot pour lequel l'hôtel de ville les payait. Le maire avait dû admettre, à la même époque, qu'il avait utilisé la salle du conseil pour une réunion avec ses candidats, ce qui lui a valu un certain nombre de reproches et plusieurs plaintes envoyées par l'Équipe Tremblay au directeur général des élections.

Depuis, toutefois, les employés de l'hôtel de ville qui participaient allégrement à la campagne du maire se font plus discrets. Voilà sans doute pourquoi M<sup>me</sup> Champagne estime que le dernier accord n'est qu'une « niâiserie » sans conséquence.

Pour construire, rénover, décorer et jardiner, le cahier **MON TOIT**, demain dans **La Presse**

# MON TOIT



LES TOITS DE MONTRÉAL



VIVRE EN VILLE

# Une écologie urbaine mal définie

D'ici au 4 novembre, jour d'élections à Montréal, *La Presse* scrute les différents enjeux auxquels sera confronté le maire de la nouvelle grande ville. Aujourd'hui: **L'ENVIRONNEMENT.**



BRUNO BISSON

Si pour un instant on s'en tenait à la définition la plus étroite de ce qu'est un problème environnemental, il ne serait pas exagéré d'affirmer que le maire de Montréal n'en a qu'un sur les bras: l'usine de traitement des eaux usées de la moribonde CUM.

À partir de janvier 2002, la Ville de Montréal devra commencer à assumer seule la responsabilité de son immense machine physico-chimique, qui traite plus de 40 % de toutes les eaux usées épurées de la province, mais qui relâche occasionnellement dans le Saint-Laurent un panache toxique, dont on peut suivre la trace, le long de la rive nord du fleuve, jusqu'à l'embouchure du lac Saint-Pierre, à Berthier.

C'est ce qu'on appelle un grand problème environnemental. Dans le milieu de l'écologie militante et industrielle, on considère de plus en plus souvent cette usine d'épuration des eaux, un ouvrage hautement « environnemental », comme la pire source de pollution de l'eau au Québec.

Il peut donc paraître étonnant que dans leurs programmes, les partis des candidats les plus susceptibles d'accéder à la mairie de Montréal, MM. Pierre Bourque et Gérald Tremblay, n'en fassent à peine mention. Et encore, pas de la manière la plus éclairée.

Mais en matière municipale, l'environnement ne se « vend » pas à coups de grands problèmes tels que les changements climatiques et le smog, les records successifs de bas niveaux d'eau dans le Port et le fleuve, et même l'usine d'épuration.

## Écologie et proximité

À l'échelle d'une ville, même de l'importance de Montréal, l'environnement est d'abord affaire de proximité. Parcs et plages, qualité de l'eau potable, gestion de la circulation et du bruit, des pesticides, recyclage, collecte des déchets, carrés de verdure, plantation et entretien des fleurs et des arbres dans le domaine public, etc.

Sur tous ces points, les distinctions ne sont pas évidentes, à première vue, entre les programmes de Vision Montréal, le parti de Pierre Bourque, et de l'Union des citoyens de l'île de Montréal, la formation de Gérald Tremblay.

Le programme de Vision Montréal est plus ciblé et concret: une politique de l'eau et une Charte de l'environnement promises pour 2003, la poursuite du projet de mise en valeur des rives et cours d'eau, le Montréal Bleu, l'extension de la collecte sélective aux quelques villes de l'île comme Montréal-Nord, qui refusent encore de mettre en place un service aussi élémentaire, une réduction de la vitesse de la circulation automobile à 40 kilomètres à l'heure dans certains quartiers résidentiels, et autres bonbons.

En revanche, le programme de l'Union de Gérald Tremblay, moins prodigue en termes d'engagement, intègre les thèmes de l'écologie urbaine dans presque toutes les facettes de son projet municipal, et notamment dans la participation active, et plus significative, des citoyens dans le développement urbain. L'insignifiance érigée en système que représentait la Commission de développement urbain sous le dernier mandat de M. Bourque, trouve ici une contrepartie « à l'euro péenne ».

Dans presque tous les pays industrialisés, l'environnement des villes n'est plus seulement synonyme de qualité de l'air, qualité de l'eau, mais de plus en plus de qualité de vie. La structure de décentralisation des services promue par l'équipe Tremblay promet une accessibilité plus directe aux élus, un traitement plus rapide des demandes de services et des plaintes, une responsabilisation, aussi, du citoyen face aux projets de développement industriel ou domiciliaire qui pourraient perturber la quiétude d'un quartier.

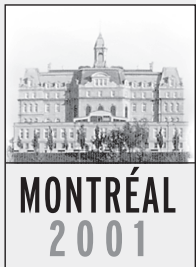


Photo RÉMI LEMÉE, La Presse ©

Le débat Bourque-Tremblay a été ponctué d'une autre tentative par le chef du parti **Éléphant blanc** et candidat à la mairie, Michel Bédard, de monter sur la scène. Après une courte échauffourée, des membres du **FRA-PRU** sont parvenus à l'expulser.

# Autre débat sans vainqueur entre Pierre Bourque et Gérald Tremblay

ÉRIC TROTTIER

**Pierre Bourque et Gérald Tremblay se sont à nouveau affrontés hier, cette fois pour discuter du logement social, lors d'un débat organisé par le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU).**

Le maire Bourque a passé un bon moment à soutenir que, sous sa direction, Montréal a été la ville qui a fait le plus pour le logement social au Québec, en créant 500 nouveaux logements par année. M. Bourque veut doubler ce nombre dans son prochain mandat. « On a gagné des prix pour nos programmes d'habitation sociale, nous sommes les seuls à travailler avec les groupes communautaires pour trouver des solutions au problème du logement. Nous sommes des leaders dans ce domaine », a répété le maire.

Pour sa part, Gérald Tremblay a insisté sur le fait qu'il y a une « crise du logement » à Montréal et il en a imputé toute la responsabilité à l'administration Bourque. « Il n'y a jamais eu de volonté politique dans cette administration de faire du logement social une priorité », a-t-il déploré.

Élu maire de la nouvelle ville de Montréal, M. Tremblay créerait un

comité permanent du logement et il s'engage à créer 10 000 logements sociaux — dont 4000 logements abordables — durant le mandat de quatre ans qu'il souhaite obtenir.

L'ancien ministre libéral a aussi soutenu qu'il corrigerait rapidement la situation des immeubles à logements délabrés dans certains quartiers, en effectuant les travaux que les mauvais propriétaires refusent de faire pour ensuite leur refiler la facture.

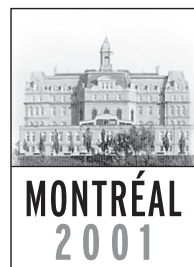
Les deux candidats se sont bien bagarrés dans l'ensemble de ce débat. À un moment, Gérald Tremblay a accusé son adversaire d'avoir gaspillé 500 000 \$ dans le dossier des squatteurs, argent qui aurait pu servir à la cause du logement social, a-t-il dit. Le maire sortant a rétorqué que les cinq millions dépensés par les maires de banlieue — alliés de Gérald Tremblay — pour contester la loi 170 aurait tout aussi pu servir à créer du logement social...

L'affrontement n'a pas fait de vainqueur, bien que la foule (150 personnes) ait davantage applaudi le candidat Tremblay. À la fin, le porte-parole du FRAPRU, François Saillant, a semblé déçu par ce qu'il venait de voir et d'entendre. « Il semble difficile pour Pierre Bourque de reconnaître qu'il y a une

crise du logement à Montréal, et il est difficile d'agir quand on ne voit pas la crise. De la part de Gérald Tremblay, on sent une certaine confusion quand il parle de créer 4000 logements sociaux abordables. Pour nous, c'est du logement privé à 700 \$, et ce n'est pas du logement social. »

M. Saillant en conclut « qu'il va falloir encore compter sur nos luttes », en rappelant « qu'il y a des choses illégales qui sont légitimes ».

Le débat a par ailleurs été ponctué d'une autre tentative par le chef du parti **Éléphant blanc** et autre candidat à la mairie, Michel Bédard, de monter sur la scène pour discuter avec MM. Tremblay et Bourque. Les responsables du FRAPRU — qui avaient soutenu le groupe de squatteurs qui a tant embêté l'administration municipale, à la fin de l'été — n'étaient pas pour tolérer cet intrus: après une courte échauffourée, ils sont parvenus à l'expulser tandis que M. Bédard et ses trois supporters criaient: « Démocratie! Démocratie! »



cyberpresse.ca Une sélection de textes sur la campagne électorale à Montréal est disponible à [www.cyberpresse.ca/montreal](http://www.cyberpresse.ca/montreal)

## BOURQUE

Suite de la page E1

Du côté d'Équipe Tremblay, le directeur des communications, Jean-Luc Trahan, a émis des doutes sur la validité du sondage. « Ils sont dans le champ », a-t-il déclaré.

Il faut dire que Sondagem a fait une répartition inexacte de l'électorat, en posant ses questions à 65 % de Montréalais et à seulement 35 % de banlieusards. Dans la réalité, les électeurs montréalais ne représentent que 55 % de la population totale de la nouvelle ville, contre 45 % de résidents de banlieue. Sondagem a donc dû pondé-

rer ses résultats initiaux qui donnaient 8 % d'avance à Pierre Bourque. Selon la maison de sondage, les résultats diffusés à TQS hier soir sont fidèles à la réalité.

« Pourquoi n'ont-ils pas réparti leurs répondants de la bonne façon? » se demande tout de même M. Trahan, qui estime que la réponse est « beaucoup plus favorable sur le terrain » que ce que laisse entendre le sondage.

Pour le chef de l'opposition, Michel Prescott, également candidat d'Équipe Tremblay, le nouveau

sondage montre surtout que la campagne électorale est encore très serrée. « Il y a deux sondages, Bourque était légèrement en avance; dans le dernier sondage, c'est Tremblay qui avait une légère avance et maintenant Bourque a une légère avance, constate M. Prescott. Ce que ça veut dire, c'est que nous devons redoubler d'efforts et insister auprès de ceux qui veulent du changement à la Ville de Montréal: ils vont devoir prendre la peine d'aller voter le 4 novembre prochain. »

RIVE-SUD

# Les états financiers de la Technobase sont disponibles

SILVIA GALIPEAU

SI MARGUERITE Pearson Richard s'intéresse tant aux finances de la Technobase, elle n'a qu'à poser sa candidature pour en devenir membre, et tous les états financiers lui seront accessibles.

C'est en ces termes que le directeur général de la Technobase, Clément Joly, a répliqué à la candidate à la mairie de Longueuil hier.

Plus tôt cette semaine, celle-ci avait interpellé directement son rival, Jacques Olivier, à la mairie de la future grande ville de la Rive-Sud, lui demandant de rendre publics les états financiers de la Technobase dont il préside le conseil d'administration. « Je veux savoir ce qu'il est advenu du million de dollars versé par le ministère de la Défense nationale à la direction de la Technobase depuis 1997. On ne sait pas ce qui s'y passe », avait-elle déclaré.

Hier, au bureau de Jacques Olivier, on a gentiment conseillé d'aller interroger le directeur général en poste sur la question. « C'est un dossier administratif et il y a un directeur général en poste, a affirmé Carole Marciel, directrice des com-

munications de Jacques Olivier. Nous verrons ensuite s'il y a lieu de réagir. »

Alors, qu'en est-il? « C'est un OSBL (organisme sans but lucratif), tous les états financiers sont disponibles aux membres », a expliqué Clément Joly. Du million de dollars, certaines sommes ont été investies ou versées à des entreprises sous forme de capital à risque. Certaines ont fructifié, d'autres non. L'argent est essentiellement allé dans trois directions: vers des entreprises de logiciel, une entreprise de fabrication d'avion et une entreprise d'infographie. L'investissement dans les entreprises en démarrage dans le logiciel a été un « insuccès », a avoué Clément Joly. L'argent investi dans l'entreprise d'avion est gelé, à cause du litige entourant ces jours-ci Bombardier et Embraer. Enfin, après quelques difficultés, l'entreprise d'infographie semble tirée d'affaire.

« Nous sommes là pour appuyer les petites PME (sic). C'est le problème quand on aide les PME, il faut être prêt à un très haut niveau de risque », a-t-il expliqué.



Photo ROBERT NADON, La Presse ©

## Incendie coûteux et suspect

Plusieurs véhicules, dont trois limousines, trois corbillards, un landau et un minibus d'une valeur globale de 750 000 \$, ont été détruits lors d'un violent incendie qui a complètement ravagé un garage adjacent à la résidence funéraire Magnus Poirier, à l'angle du boulevard Pie-IX et la rue Fleury, à Montréal-Nord. Les flammes ont pris naissance vers 6h30 hier pour se propager rapidement à l'intérieur du garage dans lequel étaient également remisés une quinzaine de cerceaux qui se sont envolés en fumée. À l'arrivée des pompiers de Montréal-Nord, une porte du garage était entrouverte, semant aussitôt le doute quant à l'origine suspecte du feu. Des policiers de la section des incendies criminels du SPCUM, assistés d'un chimiste du Laboratoire de médecine légale et de sciences judiciaires de Montréal, ont amorcé une enquête pour déterminer la cause exacte du sinistre.



Photo ROBERT NADON, La Presse ©

Après avoir résisté pendant des années à des attentats au cocktail Molotov, la forteresse abandonnée des défunts Rock Machine, un gang de motards passés dans les rangs des Bandidos, est tombée hier matin sous le pic des démolisseurs. L'édifice en briques situé au 2025, rue Huron, près du pont Jacques-Cartier, dans le quartier Centre-Sud de Montréal, transformé en véritable bunker par le groupe de motards, était inhabité depuis le 21 mai 1997. L'ancien repaire, équipé de portes et de fenêtres blindées, était alors saisi en vertu de la Loi sur le gangstérisme. Trois autres immeubles adjacents, dont un restaurant désaffecté, une ancienne brasserie et une compagnie d'usinage se trouvant dans le quadrilatère formé par les rues Huron, de Bordeaux, Ontario et l'avenue de Lorimier, ont aussi été démolis. L'espace vacant servira à ériger d'ici l'automne 2002 un parc public, un carrefour environnemental qui représente un investissement de 16,5 millions de dollars assumé par la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec.

## Le juge Réjean Paul tranche: le procès des Hells aura lieu au palais de Bordeaux

CHRISTIANE DESJARDINS

LE JUGE Réjean Paul a rejeté hier les prétentions de l'avocat de Maurice Boucher, M<sup>e</sup> Jacques Larochelle, qui s'appuyait sur des « erreurs » d'un décret gouvernemental pour contester la tenue du procès des présumés Hells Angels au nouveau palais de justice attenant à la prison de Bordeaux.

Si le juge Paul convient que la rédaction de certains articles du décret « laisse à désirer », il est d'avis que celui-ci est valide malgré tout. L'interpréter autrement serait contraire à la logique, a conclu le juge Paul.

Plus tôt, en matinée, M<sup>e</sup> Larochelle, un avocat qui maîtrise autant la grammaire que l'art oratoire, a visiblement pris le tribunal par surprise quand, en lisant mot à mot le décret qui permet de tenir le procès des Hells au Centre de services judiciaires Gouin, il en a donné l'interprétation littérale. Dans un article, il était écrit qu'il fallait un « consentement des parties », et dans l'autre, on parlait des « appels ». Vu sous cet angle, le décret semblait en effet bien mal barré. « Ce malheureux décret ne permet pas à quiconque de se déplacer », triomphait M<sup>e</sup> Larochelle.

« Je note avec un certain désarroi qu'on arrive avec ce décret à la veille de la livraison de ce centre judiciaire », a répondu le juge Paul, manifestement désappointé. Le magistrat a alors exigé que le procureur général vienne expliquer la « cohérence » des articles de son décret, en début d'après-midi. Ce qui fut fait. À la reprise de l'audience, un procureur a expliqué qu'il fallait voir le sens global des articles en question, et qu'à la limite il n'était même pas nécessaire d'adopter un décret pour que le procès des Hells se tienne ailleurs qu'au palais de justice de Montréal.

Après avoir pris une trentaine de minutes pour délibérer, le juge Paul est revenu en disant que le décret était valide, et que l'audience du 29 octobre se tiendrait comme prévu au Centre de services judiciaires Gouin. À cette date, on devrait décider du nombre d'accusés qui seront jugés en même temps, et lesquels. Rappelons qu'il s'agit de procès pour meurtres et complots de meurtres. Si le nombre est limité, moins de 10 par exemple, le procès pourrait se tenir au palais de justice de Montréal, puisque l'autre palais a été construit en prévision d'un très grand nombre d'accusés qui seraient jugés en

même temps. Le juge n'a pas complètement fermé la porte à cette idée, et s'est dit disposé à entendre les arguments des parties à ce sujet, le moment venu.

Depuis le début, les avocats des Hells s'opposent à ce que le ou les procès se tiennent dans le nouvel édifice, attenant à la prison. Selon eux, les lieux auront une grande influence sur les jurés. C'est comme si leurs clients étaient coupables d'avance, entend-on dans les coulisses.

Pourtant, vu de l'extérieur, le Centre des services judiciaires Gouin a l'apparence d'un palais de justice très moderne. À l'intérieur, les lieux sont vastes et apparemment très bien aménagés, tout en étant dotés de la plus récente technologie et entourés de haute sécurité.

« On ne veut pas de vidéo, pas d'ordinateurs, on veut du papier », a dit M<sup>e</sup> Larochelle, hier, en faisant allusion aussi à la preuve enregistrée sur disquettes, que les avocats de la défense décrivent également depuis le début...

[cyberpresse.ca](http://www.cyberpresse.ca) La chronologie et les faits saillants de la lutte contre le crime organisé à [www.cyberpresse.ca/antigang](http://www.cyberpresse.ca/antigang)

## Suspension de deux policiers à Varennes

SILVIA GALIPEAU

DEUX POLICIERS de Varennes, y compris le chef du service de police, ont été suspendus de leurs fonctions la semaine dernière, pour avoir modifié un rapport d'accident. Pas n'importe quel rapport : celui de la fille du chef de police.

Alerté par la Fraternité des policiers au début de la semaine dernière, le maire de la municipalité, Jean Robert, a demandé au ministère de la Sécurité publique de faire enquête.

« Nous savons que les policiers ont un code de déontologie, alors nous n'avons pas voulu prendre de risque. Nous avons transmis la demande au ministère de la Sécurité publique », a commenté hier le maire Jean Robert.

Le chef, Denis Boulanger, et le policier Martin Stevens, sont suspendus avec solde, le temps de l'enquête.

L'histoire n'est pas sans rappeler l'affaire des deux agents de la Sûreté du Québec de Cowansville qui, en 1999, avaient trafiqué le rapport du test d'alcoolémie de la fille de l'un d'entre eux. Tous deux avaient été condamnés pour entrave à la justice, à des peines respectives de 12 et neuf mois de prison.

L'alcool ne semble toutefois pas être en cause ici. « Il y aurait eu un accrochage dans Varennes. Ce serait un accident mineur », a affirmé le maire, précisant qu'il n'avait pas eu d'autres détails.

## EN BREF

### Véhicule recherché

LES ENQUÊTEURS de la section enquête-collision du Service de police de la CUM (SPCUM) sont à la recherche d'un véhicule et de son conducteur, impliqués dans un délit de fuite la semaine dernière, le 10 octobre, rue Barclay dans le quartier Côtes-des-Neiges. Une fillette de quatre ans avait été heurtée et gravement blessée. Le véhicule recherché est de quatre portes, récent, noir ou de couleur foncée, avec deux miroirs extérieurs et un bibelot accroché au rétroviseur. Il pourrait avoir des marques de frottement ou des égratignures côté passager. Le conducteur est un homme d'une trentaine d'années, cheveux noirs et courts, et portait, au moment de l'incident, un chandail à manches courtes. Toutes personnes ayant des renseignements sur le véhicule ou son conducteur sont priées de contacter l'agent Rémi du SPCUM au (514) 280 3368, en mentionnant le numéro du dossier 26-011010-015.

### Évasion

UN IRANIEN de 23 ans, Ashkan Forsat, en attente d'expulsion, s'est évadé de manière spectaculaire, hier matin, à Montréal. Fracassant la vitre du fourgon cellulaire qui l'emmenait au complexe Guy-Favreau pour une audience, il a pris la poudre d'escampette, menottes aux poings. L'homme est considéré comme dangereux. Les policiers et les agents d'Immigration Canada sont toujours à ses trousses. L'évasion s'est déroulée rue Viger, angle Saint-Urbain. Après avoir pris la fuite, Ashkan Forsat se serait dirigé vers le Vieux-Montréal, aurait volé une voiture, une Intrepid de couleur rouge ou bordeaux, pour s'éclipser pour de bon, à toute allure, frôlant de justesse un véhicule stationné. La dernière fois qu'il a été aperçu, il se dirigeait vers le nord de la ville. Membre d'un gang de rue, l'homme était détenu au centre de détention de Rivière-des-Prairies. Il aurait un casier judiciaire bien garni, en matière de vol, de violence et de fraude.

Faites classe à part. C'est moins cher que de faire comme tout le monde.



Propulser vers le futur INFINITI

Louez une G20 à partir de  
**398\$** /mois\*  
Frais de transport et  
de préparation inclus.

**G20 2002** Enfin ! Voici la nouvelle G20 2002 d'Infiniti – la berline sport de luxe conçue pour répondre à vos plus folles attentes. Changeur CD de 6 disques, toit ouvrant, habitacle de cuir et sièges chauffants à 8 réglages électriques pour le conducteur avec, en plus, nombre

d'améliorations haute performance comme la suspension multibras à l'arrière et la suspension multibras indépendante à l'avant et, pour le modèle sport, des jantes en alliage de 16 pouces et des cadrans au fini argent. À partir de seulement 29 900 \$\*, la G20 d'Infiniti vous en donne beaucoup plus que la concurrence. Et vous en demande beaucoup moins. ConduisezInfiniti.com ou appelez au 1866 294-1377.

\*OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE sur la nouvelle G20 2002 (modèle de luxe) par les Services financiers Infiniti seulement. Paiements de 398 \$ par mois pour une location de 36 mois, sur approbation du crédit. Comptant de 3 799 \$ ou échange équivalent et premier paiement mensuel requis à la livraison. **Aucun dépôt de sécurité.** Total des frais de location : 18 127 \$, incluant les frais de transport et de préparation. Taux de location de 5,9 %. Limite de 72 000 km alloués, kilométrage additionnel à 0,15 \$ du km (0,10 \$ du km si une entente est faite au début de la location). Taxes, immatriculation et assurance en sus. \*PDFS pour la nouvelle G20 2002 d'Infiniti (modèle de luxe). G20 2002 d'Infiniti (modèle sport 5 rapports) à 30 100 \$ montré. Taxes, immatriculation, assurance, frais de transport et de préparation sont en sus. Les concessionnaires peuvent établir des prix individuels.

À surveiller demain dans

**La Presse**  
cyberpresse.ca

Le concours

**La maison coup de cœur**

**10 000 \$**  
en prix  
offerts par

L'OPÉRATION  
PATRIMOINE  
ARCHITECTURAL  
DE MONTRÉAL  
2001

RÉNO/DÉPÔT

Banque Scotia

La Presse  
cyberpresse.ca

Ville de Montréal  
patrimoine.ville.montreal.qc.ca

Wawanesa

HiSToRiA

Chambre  
immobilière  
du Grand Montréal

Pella

FENÊTRES  
ET PORTES

GARANTIE  
RÉNOVATION  
APCHB

En collaboration avec HÉRITAGE MONTRÉAL

# La bataille de Québec

« Dans la dernière semaine, ça va varger ! »

PAUL ROY

QUÉBEC — Si, comme le veut une rumeur, Québec souffre d'un complexe vis-à-vis de Montréal, on ne peut en dire autant de ses candidats à la mairie. Comparés aux Pierre Bourque et Gérard Tremblay de ce monde, Jean-Paul L'Allier et Andrée Boucher sont tout sauf ternes.

Le premier est maire depuis 12 ans de l'actuelle ville de Québec (population : 170 000). La seconde est mairesse de Sainte-Foy (population : 73 000), banlieue modérément cossue peuplée de bungalows et de centres commerciaux. Sainte-Foy, pour ceux qui l'ignoraient, c'est la ville qu'on traverse pour se rendre dans le Vieux-Québec quand on débouche du pont Pierre-Laporte en provenance de Montréal, Drummondville ou Rimouski.

À compter de janvier 2002, Montréal comptera 1,8 million d'habitants. Québec, un demi-million.

Jean-Paul L'Allier et Andrée Boucher sont également tout sauf semblables. Et si la bataille Bourque-Tremblay est toute récente et, en un sens, un peu artificielle, leurs homologues de Québec, eux, se crépent le chignon depuis une bonne douzaine d'années.

Avocat, ex-ministre libéral viré souverainiste — il a voté OUI en 1980 et 1995 —, M. L'Allier, 63 ans, est un homme élégant et distingué. C'est le champion de la revitalisation et de l'aménagement urbains. En 12 ans à la mairie, on lui reconnaît généralement d'avoir embelli Québec sans grever — ni améliorer — sa situation financière. « Il est arrivé avec une dette élevée et il part avec une dette élevée », dit de lui Réjean Lemoyne, historien, ex-conseiller municipal (1989-1997) et chroniqueur de la vie urbaine à la radio de la SRC à Québec.

Éloquent, séducteur, homme du monde, grand voyageur, Jean-Paul L'Allier est l'ami des intellos, des artistes, des gens plus « à gauche », mais aussi des élites de la haute ville. Il possède un pied-à-terre à Québec mais habite une vieille demeure de l'île d'Orléans. Minoritaire au sein de son conseil municipal, on lui reconnaît également d'avoir su manoeuvrer habilement avec son opposition pour faire prévaloir sa vision de Québec.

Andrée Boucher, 64 ans, ex-maîtresse d'école issue d'un milieu aisé et mariée à un chirurgien-dentiste, ne ratait pas une réunion du conseil municipal de Sainte-Foy avant même d'y entrer comme conseillère (1984), puis comme mairesse (1985). C'est une femme forte, directe, capable de terrasser (verbalement) un adversaire en moins de temps qu'il lui en faut pour dire « fusions forcées ». Chose certaine, personne ne l'imagine demeurant bouche bée 16 secondes — pas même une demi-seconde ! —, durant un échange verbal, comme cela est arrivé à Gérard Tremblay dernièrement...

À la Communauté urbaine de Québec, c'est clairement elle qui est ressortie du lot des 12 maires de banlieue qui s'opposaient à la fusion de leurs villes avec Québec. Elle qui parlait le plus fort, elle dont les propos étaient les plus percutants et les plus souvent diffusés par les médias. Aussi, ne fut-il pas surprenant de la voir prendre la tête de l'Action civique, parti qui regroupe essentiellement des opposants à la fusion, dont huit des 12 maires.

C'est la championne de la gestion serrée, dit d'elle Réjean Lemoyne. Elle connaît ses dossiers sur le bout de ses doigts. Sa clientèle se recrute chez les proprios de banlieue opposés aux fusions, les personnes plus âgées, plus conservatrices et moins scolarisées.

Autre différence importante entre les deux : M. L'Allier, même s'il se défend d'en avoir jamais été membre, est clairement identifié au Parti québécois ; M<sup>me</sup> Boucher, elle, est tout aussi clairement identifiée au Parti libéral.

La table semble donc mise pour la bagarre. Et bagarre il y a depuis quelques semaines. Injures, accusations, rien n'y manque. Rien, sauf peut-être un débat public... Jusqu'ici, M. L'Allier a refusé toutes les propositions qui lui sont parvenues, craignant que l'affaire dégénère en bataille de rue — son adversaire ne manque pas d'impétuosité mais il est, lui aussi,



Photos ALAIN ROBERGE et BERNARD BRAULT, La Presse ©

Le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, et son adversaire André Boucher, la mairesse de Sainte-Foy.

réputé avoir la mèche assez courte merci. Aux dernières nouvelles, le dossier (concernant un débat) n'était pas clos...

Récemment, à l'Université Laval, les deux adversaires se sont adressés tour à tour aux étudiants, sans même se rencontrer. La sympathie du public allait manifestement à M. L'Allier. Ce qui n'a pas empêché M<sup>me</sup> Boucher de livrer le fond de sa pensée. Crûment, comme à son habitude.

À une étudiante qui lui demandait si le maire ou la mairesse de Québec devrait pouvoir s'exprimer en anglais, elle a répondu, défiante, dans un anglais rudimentaire : « Do you want me to continue in English ? »

Et de poursuivre l'échange en anglais un moment avant de demander sèchement : « Is it enough ? »

L'étudiante n'a pas demandé son reste... Elle n'avait fait que reprendre une insinuation d'adversaires de M<sup>me</sup> Boucher voulant qu'elle critiquerait les voyages de M. L'Allier étant elle-même insuffisamment bilingue pour sortir de Sainte-Foy. Mal lui en prit.

À un autre étudiant qui croyait sans doute l'embarrasser avec une question-piège, elle a lancé, en préambule : « Vous aimez pas ma réponse, mais vous vous êtes mis le pied dans la trappe ! »

Elle a expliqué à un auditoire sceptique qu'il n'y a « pas juste le lustre et l'éclat » dans la fonction de maire, « mais aussi des affaires qui paraissent pas, comme les égouts, les aqueducs et autres choses moins populaires ».

Et de lancer : « On me présente comme la femme de ménage. C'est ça ! Les femmes font le ménage et les hommes voyagent ! »

L'allusion était assez claire et représentait bien sa vision de ce qui la différencie de son adversaire. Commentant la revitalisation du quartier Saint-Roch, pour lequel on a encensé M. L'Allier, elle a dit : « Le quartier Saint-Roch, on a crié au miracle. Mais on oublie de dire qu'on a utilisé Charlesbourg, Sainte-Foy, Beauport... pour le remplir ! »

Elle en a contre la dette de Québec (500 millions) et proclame : « Depuis Duplessis, tout ce qu'on fait, c'est des dettes ! »

Elle n'aime pas les HLM, qu'elle tient responsables de la « ghettoïsation de la pauvreté ». Elle en a contre les médias, la police et la ministre des Affaires municipales et des « fusions forcées » Louise Harel, à qui elle aimerait donner « des leçons de démocratie ».

Elle est opposée au droit de grève dans les services publics, croit qu'il faut freiner pour contrer la hausse des dépenses publiques.

Excédée, elle dit sentir « des petits relents de talibans » dans la campagne en cours. Puis, parlant d'elle-même à la troisième personne, elle ajoute : « Pis y faudrait pas qu'elle se mette du rouge à lèvres, pis elle devrait porter un voile... »

Des 13 villes de la Communauté urbaine de Québec, trois — Sillery, Sainte-Foy et Saint-Augustin — ont des comptes de taxes nettement inférieurs aux autres. Plutôt que d'augmenter les taxes des citoyens de ces trois villes, comme le préconise son adversaire, elle propose de ramener graduellement les autres à leur niveau. Pour ce, elle réclame un (autre) nouveau pacte fiscal du gouvernement provincial.

Jean-Paul L'Allier, lui, dit :

« Sillery, Sainte-Foy et Saint-Augustin vont payer 5 % de plus. Il n'y a pas de quoi se jeter à terre ! » Pendant ce temps-là, signale-t-il, les autres (80 % de la population de la nouvelle ville) vont payer moins cher.

« Il faut que chacun fasse un effort. L'équité fiscale, c'est un mot que nos adversaires ont banni de leur vocabulaire. »

Il présente son parti du Renouveau municipal comme celui de l'ouverture, accusant son adversaire de vouloir recréer le statu quo, de diriger « le parti du repli », allergique aux valeurs modernes. « Il y a un parti qui est branché sur la population et un parti qui est un grand silence de solitude. »

Un étudiant lui fait remarquer qu'il ne mentionne jamais le nom de son adversaire... « Andrée Boucher ! réplique-t-il vivement. Andrée P. Boucher ! »

Et les reproches concernant ses voyages ? « C'est pas au Réno-Dépot qu'on va vendre sa fibre optique ! » Puis : « Il y a 80 représentants chinois qui s'en viennent ici, prochainement, pour faire des affaires. Pensez-vous qu'ils ont trouvé notre adresse sur Internet ? » Et de conclure : « Celui (le maire ou la mairesse) qui déciderait de ne pas voyager ne ferait pas son travail. »

Se décrivant comme un « vieux social-démocrate », il dit considérer les groupes communautaires comme faisant partie de la qualité de vie d'une ville. Et qu'investir dans la dignité et la beauté, comme il estime l'avoir fait dans Saint-Roch, c'est investir dans l'avenir.

Qui va gagner la bataille de Québec ? Réjean Lemoyne hésite... avant de risquer qu'il donnerait « peut-être une petite avance à M<sup>me</sup> Boucher ». Entre autres en raison de la forte opposition à la fusion dans la région de Québec.

Or, si les résidants de l'actuelle ville de Québec sont généralement plus favorables à la fusion, à 170 000, ils représentent beaucoup moins que la moitié de la population de la nouvelle ville (512 000 habitants).

M. Lemoyne pense aussi aux récentes élections complémentaires, où les libéraux de Jean Charest ont capturé de vieux châteaux forts péquistes. Et à la victoire libérale contre le Bloc québécois — et la fusion — dans la circonscription de Louis-Hébert, lors des dernières élections fédérales.

« Les partis provinciaux vont jouer un rôle capital à Québec, croit M. Lemoyne. Et la machine rouge va rouler à fond pour M<sup>me</sup> Boucher. »

Il n'exclut cependant pas une victoire de M. L'Allier, « qui va être fort à Québec et qui devrait faire des gains à Charlesbourg et Beauport », deux des trois villes de banlieue les plus peuplées, avec 72 000 et 74 000 habitants respectivement. Sainte-Foy fait partie de ce trio avec 73 000 habitants.

M. Lemoyne n'exclut pas non plus, comme le suggère en ondes l'animateur de radio André Arthur, que les Québécois élisent M. L'Allier maire... et les candidats de M<sup>me</sup> Boucher, à la majorité des 39 postes de conseiller.

Quoi qu'il en soit, M. Lemoyne ne croit pas que ce sera la catastrophe, à Québec, au soir du 4 novembre. Selon lui, chacun à leur façon, Jean-Paul L'Allier et Andrée Boucher ont été de « bons maires ».

Une prédiction ? « Dans la dernière semaine, ça va varger ! »

## ENVELOPPE

Sommes-nous en proie à une psychose?

La menace est-elle réelle?

Certains mots, certains objets éveillent maintenant la méfiance.

L'information qui vous préoccupe, d'heure en heure, sur nos ondes.

**CKAC 730**  
UN MOT VAUT MILLE IMAGES.

2007/384

**LA PHRASE SECRÈTE** PH278

Thème: Proverbe cantonais  
Placez les lettres de chaque colonne dans la case appropriée de manière à former une phrase complète. Les mots sont séparés par une case noire.

M	E	O	N	E	S	T	Q	N	A	T	D	O	L
L	V	F	R	I	T	R	D	O	U	N	E	D	B
G	H	E	I	M	A								L

19-10-01

Solution du dernier numéro : Si tu as peur de la mort, n'écoute pas ton coeur battre la nuit.

## COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, Héma-Québec attend les donateurs aux endroits suivants :

- > à Montréal : Centre des donateurs de sang, Centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10h à 17h ;
- > à Charlemagne : Centre communautaire, 15, rue St-Paul, de 14h30 à 20h. Objectif : 125 donateurs ;
- > à Aylmer : Galeries Aylmer, 181, rue Principale, de 13h à 20h. Objectif : 200 donateurs ;
- > à Wickham : Centre communautaire, 893, rue Moreau, de 14h30 à 20h. Objectif : 95 donateurs.



# DÉCÈS, PRIÈRES, REMERCIEMENTS

## 900

### INDEX DES DÉCÈS

**BERNARDO, José Anecito**  
Montréal  
**COLPRON, Gérard (m.v.)**  
Saint-Lambert  
**DALPÉ, Sr Marie-Reine, S.N.J.M.**  
Outremont  
**DESCHAMPS, Nathalie**  
Montréal  
**DUBOIS (De Salliers), Marguerite**

**GRATTON, Roger**  
Verdun  
**LABELLE, Roméo**  
Laval  
**LEFEBVRE (Leduc), Germaine**  
Beauharnois  
**LEGAULT, Ernest**  
Montréal  
**MARCHAND PRÉVILLE, Lucie**  
Rawdon  
**NORMAND-ROY, Lucia**  
Laval  
**PLOUFFE, Jean-Marc**  
Montréal  
**RACINE, Pierrette Charbonneau**  
Montréal  
**VERREAULT, Juliette Houle**  
Matane

### DÉCÈS

**BERNARDO, José Anecito**  
1944 - 2001  
À Montréal, le 17 octobre 2001, à l'âge de 57 ans, est décédé M. José Anecito Bernardo, né à Caldas Da Rainha, Portugal, époux de Mme Carole St-Martin. Outre son épouse, il laisse dans le deuil sa fille Daphnée Bernardo, sa mère, Béatrice Rosa Cipriano, ses beaux-parents Roland St-Martin et Yvette Tessier, plusieurs parents et amis.  
Selon sa volonté, il ne sera pas exposé. Les funérailles auront lieu le samedi 20 octobre 2001 à 10 h30 en l'église Santa Cruz, 60, Rachel O. La famille recevra les condoléances à compter de 9 h30 en l'église. Au lieu de fleurs, des dons à la Fondation canadienne du cancer seraient appréciés.  
**Direction Alfred Dallaire inc.**  
4231, boul. St-Laurent

**COLPRON, Gérard (m.v.)**  
1914 - 2001  
À Saint-Lambert, le 17 octobre 2001, est décédé subitement, Dr Gérard Colpron (m.v.), époux de feu Yvette Beaujeu. Il laisse dans le deuil ses enfants: Diane, Louise, Robert, France et Jean ainsi que leurs conjoints(es), ses petits-enfants, parents et amis. La famille recevra les condoléances le vendredi 19 octobre dès 13 h30, en l'église paroissiale de St-Rémi de Napierville et les funérailles auront lieu à 14 h. Toute marque de sympathie peut se traduire par un don à la fondation de votre choix.  
**Direction funéraire: Poissant & Fils Ltée**  
(450) 632-1515

**DALPÉ, Marie-Reine, S.N.J.M.**  
À Outremont, le 17 octobre 2001, à l'âge de 91 ans, est décédée Soeur Marie-Reine Dalpé, en religion: Soeur M. Jean-Alphonse. Outre sa famille religieuse, elle laisse dans le deuil, des neveux, des nièces et des amies. Elle sera exposée à la  
**Maison mère des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie**  
1410, boulevard Mont-Royal, à Outremont  
le vendredi 19 octobre 2001 à 15 h. Les funérailles auront lieu à la Maison mère également, le samedi 20 octobre 2001 à 10 h. Inhumation au cimetière de Longueuil, chemin Chambly.  
**Direction Alfred Dallaire inc.**



**DESCHAMPS, Nathalie**  
1965 - 2001  
À Montréal, le 17 octobre 2001, à l'âge de 36 ans, est décédée Mme Nathalie Deschamps B.A.A. et C.G.A., ex-employée de la firme Pirelli, fille de feu Henri Deschamps. Elle laisse dans le deuil son fils Allensandro, sa mère Mme Marguerite Leblanc, ses frères Robert, Denis (Ginette Brideau), Sylvain (Guylaine Lépine), feu Alain et sa soeur Isabelle (Maurice Auer), son neveu Julien et sa nièce Gabrielle ainsi que son ami Stefano Fiorani, d'autres parents et amis.  
Des remerciements sincères à des gens précieux, Marie-France et Raghu Rajan. Elle sera exposée au salon funéraire  
**Alfred Dallaire inc.**  
107 boul. Ste-Anne, Ste-Anne-de-Bellevue  
vendredi de 19 à 22 h. Les funérailles auront lieu le samedi 20 octobre, à 11 h, en l'église Ste-Anne de Bellevue, 1 rue de l'Église, suivies l'inhumation au cimetière du même endroit. Des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés. Heures de visites: vendredi de 19 à 22 h et samedi à compter de 9 h.

**DUBOIS (De Salliers), Marguerite**  
1912 - 2001  
Accompagnée de son époux, à la Résidence Angélica, le 13 octobre 2001, à l'âge de 89 ans, est décédée Marguerite (Margot) De Salliers. Durant plus de 61 ans, elle fut l'épouse bien-aimée de Fernand Dubois. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses belles-soeurs, neveux, nièces et amis. Selon son désir, elle ne sera pas exposée. Une cérémonie privée, en présence des cendres, aura lieu ultérieurement.  
En souvenir de sa mémoire, des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés. Monsieur Fernand Dubois remercie sincèrement le personnel de la Résidence Angélica, pour tous les bons soins prodigués à son épouse.  
Toutes marques de sympathie envers monsieur Fernand Dubois (ex-directeur des Royaux de Montréal et ex-vice-président des relations publiques chez Médiacon inc.), peuvent lui être communiquées PAR COURRIER à l'adresse suivante:  
**Monsieur Fernand Dubois**  
A/s de monsieur Jean-Paul Reid  
6375, 9e Avenue  
Montréal (Québec)  
H1Y 2K6  
ou  
Par télécopieur au: 514 - 374-8866

**GRATTON, Roger**  
1922 - 2001  
Au Pavillon Manoir de Verdun, le 17 octobre 2001, est décédé M. Roger Gratton, époux de feu Marguerite Julien. Il laisse dans le deuil son fils Michel (Lise), ses petits-enfants Mélanie (Sébastien) et Michel-Olivier ainsi que de nombreux parents et amis. Il sera exposé le samedi 20 octobre, à partir de 14 h au  
**Complexe funéraire Alfred Dallaire inc.**  
7200, boul. Newman, Ville LaSalle  
Une cérémonie religieuse sera célébrée le même jour à la chapelle du complexe, à 19 h 30. L'inhumation au cimetière Notre-Dame-des-Neiges se fera le mardi 23 octobre, à 14 h 40. Un remerciements tout spécial au personnel du Pavillon Manoir pour les soins remarquables prodigués au cours des dernières années. Les témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Société Alzheimer. Heures de visite: samedi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h.

Missing files that are needed to complete this page:

**LEFEBVRE (Leduc), Germaine**  
1917 - 2001  
À Laval, le 16 octobre 2001, à l'âge de 84 ans, est décédée M. Roméo Labelle, retraité du journal La Presse, époux de Gemma Lemay. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants, Francine (Michel) et Jacques, son petit-fils Olivier, sa soeur Lucia, son frère Albert, beaux-frères, belles-soeurs, neveux et nièces. La famille accueillera parents et amis au  
**Complexe funéraire Magnou Poirier inc.**  
222, boul. des Laurentides, Laval  
Les funérailles auront lieu le samedi 20 octobre, à 14 h, en l'église St-Elzéar et de là retour à la chapelle du complexe. Heures de visites: vendredi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h et samedi ouverture à 12 h.



**LABELLE, Roméo**  
1917 - 2001  
À Laval, le 16 octobre 2001, à l'âge de 84 ans, est décédé M. Roméo Labelle, retraité du journal La Presse, époux de Gemma Lemay. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants, Francine (Michel) et Jacques, son petit-fils Olivier, sa soeur Lucia, son frère Albert, beaux-frères, belles-soeurs, neveux et nièces. La famille accueillera parents et amis au  
**Complexe funéraire Magnou Poirier inc.**  
222, boul. des Laurentides, Laval  
Les funérailles auront lieu le samedi 20 octobre, à 14 h, en l'église St-Elzéar et de là retour à la chapelle du complexe. Heures de visites: vendredi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h et samedi ouverture à 12 h.



**LEFEBVRE (Leduc), Germaine**  
À Beauharnois, le 17 octobre 2001, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme Germaine Leduc, épouse en premières noces de feu Léopold Brière et en secondes noces de feu Charlemagne Lefebvre. Elle laisse dans le deuil ses enfants, Pierrette, Francine, Louise et Rachel Brière, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ainsi que ses frères, ses soeurs, beaux-frères, belles-soeurs, parents et amis. Exposée vendredi à 14 h au salon  
**Bourgie & Frères inc.**  
585, rue Ellice, Beauharnois  
Les funérailles auront lieu le samedi 20 février, à 13 heures en l'église St-Clément suivies de l'inhumation au cimetière de Beauharnois. Au lieu de fleurs, des dons à la Fondation du Centre d'Accueil Le Vaisseau d'Or seraient appréciés. Heures des visites: vendredi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h, samedi à compter de 11 h.



**LEGAULT, Ernest**  
1936 - 2001  
À Montréal, le 16 octobre 2001, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Ernest Legault, tendre époux bien-aimé de Mme Pierrette Courtemanche, père adoré d'Elaine (Yves) et de Daniel (Philippe). Il laisse également ses deux petits-enfants qu'il chérissait Gabrielle et Guillaume, sa soeur, ses frères, beaux-frères, belles-soeurs, neveux, nièces et autres parents et amis.  
Il était retraité de Molson O'Keefe. Selon ses volontés, il n'y aura pas d'exposition. La famille recevra les condoléances à l'église St-François de Sale, 1545 Jacques Cartier Est, Longueuil, samedi le 20 octobre, à 10 h 30, où le service funéraire sera célébré à 11 h. Des dons à l'Institut de cardiologie de Montréal seraient appréciés.  
**Direction Alfred Dallaire inc.**

**MARCHAND PRÉVILLE, Lucie**  
À St-Jacques, le 12 octobre 2001, à l'âge de 91 ans, est décédée Lucie Prévaille Marchand, née le 18 mars 1910, épouse de feu Rosaire Marchand, demeurant à Rawdon. Les funérailles auront lieu le samedi 20 octobre, départ de la  
**Résidence funéraire Labrèche**  
3283, 4e Avenue, Rawdon  
pour se rendre à l'église Marie-Reine-du-Monde, où le service à 11 h. Inhumation au cimetière de Rawdon.  
Elle laisse dans le deuil ses enfants: Yolande (Pierre Gagnon), Gilles, Denise (Jean-Clément Charron), André (Carole Poulin), soeur Claire Prévaille i.m.c., ses belles-soeurs Valéda, Fleur-Ange, Anita Marchand, Louise (Raymond Rondeau), son beau-frère Sylva Marchand (Irène Grenier), dix petits-enfants, huit arrière-petits-enfants ainsi que de nombreux parents et amis. Heures de visite: vendredi 19 octobre 2001, de 14 à 17 h et de 19 à 22 h.  
**Direction funéraire Maison Labrèche**

**NORMAND-ROY, Lucia**  
1916 - 2001  
À Laval, le 15 octobre 2001, à l'âge de 85 ans, est décédée madame Lucia (Lucie) Roy, épouse de feu monsieur Paul Normand. Elle laisse dans le deuil ses beaux-frères et belles-soeurs de la famille Normand, neveux et nièces et arrière-neveux et nièces des familles Roy et Normand ainsi que plusieurs parents et amis. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée. La famille recevra les condoléances à 9 h 30 le samedi 20 octobre à l'église St-Vincent-de-Paul, 5448 boul. Lévesque, St-Vincent-de-Paul, Laval, suivies des funérailles à 10 h en présence des cendres. De là, inhumation au cimetière St-Vincent-de-Paul, boul. Lévesque, St-Vincent-de-Paul, Laval. Au lieu de fleurs, la famille apprécierait des dons au Fonds de recherche de l'Institut de cardiologie de Montréal, 5400, rue Bélanger, Montréal, HT 1C8.  
**Direction Alfred Dallaire inc.**

**PLOUFFE, Jean-Marc**  
1922 - 2001  
À Montréal, le 17 octobre 2001, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Jean-Marc Plouffe, époux de Gisèle Demers. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Andrée (Thomas Kelly), France (Claude Hardy), son petit-fils Lambert, sa soeur Marguerite, ses frères Jacques (Georgine), André (Suzanne) ainsi que de nombreux parents et amis. La famille recevra les condoléances au  
**Complexe funéraire Urgel Bourgie**  
3517, boul. Lévesque Ouest, Chomedey, Laval  
**www.urgelbourg.com**  
Les funérailles auront lieu le samedi 20 octobre à 11 h en l'église St-Martin, 4080, boul. St-Martin Ouest, Laval, et de là au cimetière St-Martin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures des visites: samedi à compter de 8 h 30.



**RACINE, Pierrette (née Charbonneau)**  
1923 - 2001  
À Montréal, le 10 octobre 2001, à l'âge de 78 ans, est décédée Pierrette Charbonneau épouse de feu Moïse-Albert Racine. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Paule (Claude Lorrain), Lise, Jacques (Lise Dupéré), Constance; ses petits-enfants Julien et Marie-Hélène Racine; ainsi que son beau-frère Roland Racine, ses belles-soeurs Louise Lamarche, Claire Normandin, neveux, nièces, parents et amis.  
Les funérailles auront lieu le samedi 20 octobre 2001 à 11 h en l'église St-Antoine, 5391 Snowdon, Montréal. La famille recevra les condoléances à l'église à compter de 10 h.  
La famille tient à remercier tout le personnel de l'Hôpital St. Mary's.  
Des dons à la Fondation des maladies du coeur (tél.: (514) 871-1551) ou à l'Association Diabète Québec (tél.: (514) 259-3422 poste 30) seraient appréciés.  
**Direction Urgel Bourgie**

**VERREAULT, Juliette Houle**  
À la résidence Jocelyne St-Pierre, 125 rue St-Jérôme à Matane, le 17 octobre 2001, à l'âge de 86 ans et 7 mois, est décédée paisiblement dans son sommeil dame Juliette Houle, épouse de feu Raymond Verreault. Elle a habité à Les Méchins durant plus de cinquante ans et elle y a enseigné quelque vingt années.  
Elle était la fille de feu Cordelia Bloom et de feu Joseph Houle, autresfois de Sainte-Anne-des-Monts, Qc.  
La famille recevra les condoléances à la résidence funéraire  
**Gilles Marmen et Fils**  
178, rue Principale, Les Méchins  
le samedi 20 octobre 2001 à compter de 9 h et le service religieux sera célébré à 11 h, le même jour, en l'église de Les Méchins, et de là, au cimetière paroissial.  
Elle laisse dans le deuil ses dix enfants: Françoise (feu Jean Lessard), Bernadette (Guy Thériault), Jean-Guy (Suzanne Verreault), Ginette (Edouard Bélanger), Marc-André, Danielle (Herman Bouchard), Raymonde, Pierre, Michelle (Jean Dupéré), Elizabeth (Daniel Fortin); ses petits-enfants: Jean-François Reis (Raymonde), Geneviève, Marie-Andrée et Julie Bélanger (Ginette), Isabelle et Marie-Hélène Bouchard (Danielle), Anne-Marie, Justine et Myriam Verreault-Fortin (Elizabeth), sa soeur Gabrielle Houle (feu Raymond Thibault), son beau-frère Charles Verreault et son épouse (Fabiola Pelletier) ainsi que de nombreux neveux et nièces.  
Un grand merci à madame Jocelyne St-Pierre, à monsieur Lambert Marin ainsi qu'à madame Claudette Gendron pour les bons soins prodigués à notre mère au cours des dernières années.  
Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation des maladies du coeur du Québec, C.P. 907, Rimouski, Qc G5L 4J8. Téléphone (418) 722-0120, télécopieur (418) 722-0804. Pour renseignements: Résidence funéraire Gilles Marmen et Fils Ltée, téléphone (418) 729-3591 ou (418) 763-2818, télécopieur (418) 763-2891.

### PRIÈRES

**MERCI MON DIEU**  
Dites 9 fois *Je vous salue Marie* par jour durant 9 jours. Faites trois souhaits, le premier concernant les affaires, les deux autres pour l'impossible. Publiez cet article le 9e jour, vos souhaits se réaliseront même si vous n'y croyez pas. Merci mon Dieu. C'est incroyable mais vrai. M.N.

**MERCI MON DIEU**  
Dites 9 fois *Je vous salue Marie* par jour durant 9 jours. Faites trois souhaits, le premier concernant les affaires, les deux autres pour l'impossible. Publiez cet article le 9e jour, vos souhaits se réaliseront même si vous n'y croyez pas. Merci mon Dieu. C'est incroyable mais vrai. L.G.

### REMERCIEMENTS

REMERCIEMENTS au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. C.E.  
REMERCIEMENTS au Sacré-Coeur de Jésus et à la Vierge Marie pour faveurs obtenues. C.P.

Association d'entraide Ville-Marie

**CANCER**

Soins palliatifs à domicile

Soins professionnels gratuits

et

Soutien bénévole

depuis 1973

quand chaque jour compte!

(514) 272-7200 Montréal Laval



**Sainte-Justine**  
Caroline Labelle, de Labelle Fourrure, s'est à nouveau associée à la Fondation de l'hôpital Sainte-Justine cette année. Les profits de son défilé de mode, organisé mercredi, sont allés directement à la cause des petits clients et de leurs mères soignées à l'hôpital. Les sommes recueillies serviront à l'acquisition d'un Fluorescan, appareil permettant aux médecins des urgences et de la clinique d'orthopédie de faire des examens de radiographie en temps réel. Chaque année, la Fondation de l'hôpital recueille des millions de dollars en dons de toutes sortes. Le défilé a permis d'ajouter quelques dizaines de milliers de dollars à cette précieuse enveloppe.

## VOTRE HOROSCOPE

**BALANCE** DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE  
Vous aurez l'esprit pratique et dynamique. Il est possible que vous fassiez une heureuse découverte dans les prochains jours. Votre curiosité vous permettra de ne pas passer à côté d'un projet intéressant. On pourrait faire appel à votre avis. Votre expérience servira.

**SCORPION** DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE  
Que ce soit au travail ou à la maison, vous aurez peut-être à rattraper le temps perdu et à terminer quelque chose que vous aviez laissé en plan : c'est une journée pour reprendre coeur à l'ouvrage et pour rattraper le temps perdu. Côté coeur, n'acceptez pas que l'on s'ingère dans vos histoires.

**SAGITTAIRE** DU 23 NOVEMBRE AU 21 DÉCEMBRE  
Plén de bon sens, vous verrez les situations telles qu'elles sont. En matière d'argent, votre sens pratique sera bon toute la prochaine semaine. Profitez de cette éclaircie pour régler certaines questions. Dans vos relations intimes, vous pourriez vivre de bons moments.

**CAPRICORNE** DU 22 DÉCEMBRE AU 20 JANVIER  
Il serait souhaitable que vous preniez le temps de fixer vos objectifs plus clairement. Cela vous permettrait de voir si vous êtes sur la bonne voie. Côté coeur, vous serez en forme, mais vous aurez besoin d'un peu de solitude pour refaire le plein d'énergie.

**VERSEAU** DU 21 JANVIER AU 19 FÉVRIER  
Les chances sont bonnes que vous vouliez fuir notre petit quotidien parfois bien ennuyeux ! Par contre, vous adopterez un point de vue plutôt positif sur votre vie actuelle et votre dynamisme fera plaisir à voir. Côté coeur, vous vous exprimerez librement.

**POISSONS** DU 20 FÉVRIER AU 20 MARS  
Vous pourriez faire des changements dans votre quotidien. Il y a peut-être moyen d'améliorer vos conditions de vie ou de démarrer un projet qui vous tente, mais utilisez la manière souple plutôt que d'imposer vos idées avec trop de vigueur. Vie sociale enrichissante.

**BÉLIER** DU 21 MARS AU 20 AVRIL  
La Lune passe dans votre maison des rêves, celle qui donne le goût de la connaissance, de voyager et de s'ouvrir à d'autres manières de voir. Les événements ne dépendront pas tellement de vous, mais vous serez maître de l'ambiance. Côté coeur, laissez la vie suivre son cours.

**TAUREAU** DU 21 AVRIL AU 20 MAI  
Vous aurez l'esprit clair tout en étant attentif aux sentiments des gens qui vous entourent. Par ailleurs, vous pourriez éprouver une certaine lassitude par rapport à vos activités : des changements sont peut-être devenus nécessaires. Vous y arriverez.

**GÉMEAUX** DU 21 MAI AU 21 JUIN  
Vous entrez dans une période de changement. C'est le moment de récolter ce que vous avez semé. Une personne avec qui vous avez des affinités pourrait être plus présente dans les semaines à venir. Partenariats favorisés.

**CANCER** DU 22 JUIN AU 22 JUILLET  
Vous aurez le sens de l'exactitude. N'hésitez pas à aider quelqu'un à faire un travail compliqué car vos conseils seront utiles. Dans vos activités, ce n'est pas le moment d'aller de l'avant. Patientez encore un peu. Côté coeur, ce sera peut-être un peu tranquille à votre goût.

**LION** DU 23 JUILLET AU 23 AOÛT  
Vous serez le boute-en-train aujourd'hui. Vous trouverez la solution à un petit problème qui vous embêtait depuis quelque temps. Vous gagnerez des appuis nécessaires. Côté coeur, votre imagination pourrait vous mener en bateau. Ça se dirige un bateau ! Bonne soirée.

**VIERGE** DU 24 AOÛT AU 22 SEPTEMBRE  
Consacrez votre énergie à une meilleure organisation et planifiez vos activités. Votre ardeur sera grande. Vous aurez l'esprit d'entreprise et la volonté de partager vos bonnes idées. En affaires, de nouvelles associations ne sont pas impossibles.

## RÉPONSES À VOS QUESTIONS

**Q** Je suis né le 19 mars 1964 à 16h35 à St-Hyacinthe. Que me réservent les deux prochaines années au travail, en amour et en santé?

**R** Vous avez le Soleil dans le signe des Poissons et votre ascendant dans celui de la Vierge. Cette combinaison est signe d'une sensibilité qui peut parfois devenir malade. Très hésitant et ne sachant jamais quel parti prendre, vous optez pour une sorte de mimétisme qui vous fait subir l'influence de l'entourage ou de la conjointe, en bien ou en mal, selon les aspects que reçoit le Soleil, Neptune ou encore Mercure dans votre horoscope quotidien. Vous avez de remarquables intuitions et le goût pour la métaphysique ou encore des sujets abstraits, ce qui deviendra bien souvent votre refuge. Vous êtes tout particulièrement attiré par les personnes ayant l'ascendant ou la Lune dans le signe des Poissons ou le Soleil dans le signe de la Vierge. Jupiter en transit dans votre maison X favorise l'élaboration de nouveaux plans de carrière. Vous préoccupez particulièrement de votre image face aux autres, vous devriez vous questionner sur votre sens des responsabilités et des actions à entreprendre. Il y a même possibilité pour vous de vous impliquer au niveau politique ou social. Les autres se rendront compte que l'on peut compter sur vous et que vous avez changé dernièrement. De plus, il sera possible pour vous d'améliorer vos relations avec un proche parent. Saturne aussi en transit dans votre maison X appuie la recherche d'une nouvelle assurance devant la vie ce qui vous permet de récolter le fruit de votre travail et de vos efforts. Souvent, ce transit signifie de l'avancement et des changements importantes au travail. Toutefois, vous devez faire attention aux excès car votre corps vous fera ressentir assez rapidement vos limites. Uranus pour sa part en votre Maison VI appuie Saturne et Jupiter dans la reconstruction de votre carrière professionnelle. L'accent est surtout mis sur un changement de lieu ou de direction mais, pas nécessairement de profession. Si jamais il y a un déménagement, ce sera dû à votre travail et non pas à cause de vos amours. Du nouveau en amour, c'est pour plus tard vers la fin de la quarantaine. Sur le plan de la santé, apprenez à décompresser afin de ne pas subir une trop grande fatigue.

Pour obtenir une réponse à vos questions, faites parvenir vos coordonnées (jour, année, heure et lieu de naissance) à l'adresse suivante: Courrier astrologique, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.

**VENTE DE GARAGE**

**2 jours consécutifs**  
pour seulement  
**16,99 \$\*** pour 3 lignes

2,83 \$\* par ligne additionnelle par jour  
\*taxes en sus

**LES PETITES ANNONCES**  
**La Presse**  
cyberpresse.ca

**987-VENDU**  
sans frais 1 866 987-VENDU (8363)

Pour cette offre spéciale, aucun changement ne peut être apporté au texte original en cours de publication. On peut annuler après la première parution, cependant la facturation s'établira obligatoirement pour le nombre de jours de parution demandé lors de la réservation. Payables avant publication.

**AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES SOUMISSIONS - ENCANS**

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO.: 500-05-068021-011

COUR SUPÉRIEURE (Division de faillite et d'insolvabilité)  
CE 9 OCTOBRE 2001  
PRÉSIDENT: L'HONORABLE JEAN GUIBAULT, J.C.S.  
Dans l'affaire de THE SWISS AIR TRANSPORT COMPANY LIMITED — et — FLIGHTLEASE A.G.

**ORDONNANCE DE SURSIS TEMPORAIRE**  
AYANT EXAMINÉ la Requête pour Ordonnance de Sursis temporaire déposée et entendue aujourd'hui à Montréal, Québec, Canada, par The Swiss Air Transport Company Limited (ci-après «Swissair») et par Flightlease A.G. (ci-après «Flightlease»);

AYANT EXAMINÉ les Ordonnances de Sursis provisoire émises par le Tribunal Suisse de Bülach le 5 octobre 2001, Pièce R-3;

AYANT EXAMINÉ les autres pièces déposées à l'appui de la Requête;

AYANT EXAMINÉ L'Affidavit d'Olivier P. Schlegel à l'appui de la Requête;

AYANT ENTENDU les représentations des procureurs;

VU les dispositions de l'alinéa 18.6 de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, S.R.C. 1985, c. C-36;

**PAR LES PRÉSENTES, LA COUR:**

**ACCUEILLE la présente Requête;**

**RECONNAÎT et DÉCLARE** applicables au Canada les Ordonnances de Sursis provisoire rendues par le Tribunal Suisse, Pièce R-3;

**SUSPEND et INTERDIT** l'émission de toutes procédures et actions, qu'elles soient de nature judiciaires, administratives ou autres, prises ou qui pourraient être prises par tout créancier de Swissair ou de Flightlease, y compris les fournisseurs, locataires, détenteurs de cautionnements et autres sûretés, les clients et parties co-contractants prétendant avoir des réclamations contre Swissair ou Flightlease, au Canada ou ailleurs;

**INTERDIT** à toutes personnes, établissements et compagnies d'exercer tous droits d'échange, de compensation, de combinaison ou de consolidation de comptes relativement à toute somme qui peut être due ou devenir due entre lesdites personnes, établissements ou compagnies d'une part et Swissair et Flightlease d'autre part;

**INTERDIT** à toutes personnes, établissements et compagnies de mettre en oeuvre toutes priorités, privilèges, droits prioritaires, hypothèques, mortgage, droits de rétention ou autres droits relativement à tous les biens de Swissair ou de Flightlease;

**ORDONNE** à tous les créanciers garantis de ne pas exiger le paiement ou, si paiement a déjà été demandé, de se désister de telles demandes et de se désister de toutes exécutions à l'encontre de garanties, y compris des débiteurs, lettres de crédit et autres instruments de garantie, relativement à tous les biens de Swissair ou de Flightlease;

**INTERDIT** à toutes personnes, établissements et compagnies ayant des ententes avec Swissair et Flightlease, ou faisant affaires avec Swissair ou Flightlease sans entente, relativement à la fourniture de biens et services, et tout spécialement aux entreprises d'utilité publique, d'accélérer l'échéance de toutes sommes dues, de réclamer paiement en vertu de débiteurs ou autres garanties, d'encasser les lettres de crédit, ou de mettre fin à toutes telles ententes sans le consentement préalable et écrit de Swissair ou de Flightlease, ou à la suite d'une ordonnance de cette Cour;

**ORDONNE** à tous émetteurs de licences et à toutes parties à des ententes de distribution avec Swissair et Flightlease de ne pas chercher à invoquer l'annulation de telles ententes à moins que le consentement préalable et écrit de Swissair et Flightlease ne soit obtenu ou à la suite d'une ordonnance de cette Cour;

**ORDONNE** à toutes personnes, établissements et compagnies ayant jusqu'à maintenant fourni des biens et services à Swissair ou Flightlease de continuer telle fourniture au prix du marché et à des conditions normales pourvu que Swissair et Flightlease s'acquittent de ces prix du marché et conditions normales relativement auxdits biens et services à partir d'aujourd'hui;

**DÉCLARE** que l'Ordonnance de Sursis temporaire émise aux présentes et toutes ordonnances futures dans le présent dossier auront application et effet dans toutes les provinces et territoires du Canada, et cette Cour recherche et demande l'aide et la reconnaissance de toute Cour ou tribunal administratif dans quelque province ou territoire du Canada et devant toute Cour fédérale Canadienne ou tribunal administratif fédéral en vue de porter assistance à Swissair et Flightlease et à cette Cour afin de mettre les dispositions de la présente Ordonnance de Sursis temporaire;

**ORDONNE** à toutes entreprises d'utilité publique, privées ou non, de ne pas contre paiement cesser de fournir à Swissair et Flightlease les services d'aide à la navigation, services au sol, et autres services aéroporétaires tels que commissaire, manutention des bagages et du cargo, enregistrement, traiteur, nettoyage, dégivrage et autres activités semblables, d'électricité, de téléphone, d'eau et de gaz, incluant Avgas et autres produits pétroliers;

**ORDONNE** à Swissair et à Flightlease de se présenter à nouveau devant cette Cour dans les cinq (5) jours de la décision du Tribunal Suisse de Bülach, Suisse, relativement au renouvellement ou à la prorogation des Ordonnances de Sursis provisoire émises le 5 octobre 2001 en faveur de Swissair et Flightlease;

**PERMET** à Swissair et à Flightlease de soumettre à cette Cour de temps à autre des demandes d'ordonnances additionnelles ou différentes de la présente Ordonnance de Sursis temporaire, lorsque jugé utile;

**ORDONNE** l'exécution provisoire de la présente Ordonnance de Sursis temporaire nonobstant appel ou autre procédure, et ce sans qu'il soit nécessaire de fournir quelque cautionnement;

**ORDONNE** à Swissair et à Flightlease de publier la présente Ordonnance de Sursis temporaire deux (2) fois en français dans le journal *La Presse* et deux (2) fois en anglais dans le journal *The Gazette* à une semaine d'intervalle, la première de ces publications devant avoir lieu dans les cinq (5) jours de la présente date.

**LE TOUT SANS FRAIS**  
L'HONORABLE JEAN GUIBAULT, J.C.S.

**AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS**

**VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX APPEL D'OFFRES**

**2001-07 CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION NEUF (6 ROUES) DE MASSE TOTALE EN CHARGE DE 16 783 KG (37 000 LB), INCLUANT LE TRANSFERT D'UN RÉSERVOIR, D'UNE UNITÉ DE POMPAGE ET DE SES ACCESSOIRES**

**2001-10 CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION NEUF (6 ROUES) ÉQUIPÉ D'UN FOURGON, NEUF, EN ALUMINIUM**

**2001-11 CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN TRACTEUR À TROTTOIR COMPLET AVEC ACCESSOIRES**

Des soumissions dans des enveloppes cachetées et identifiées par numéro et titre d'appel d'offres adressées au Bureau du greffier, 12001, boul. de Salaberry, Dollard-des-Ormeaux (Qc) H9B 2A7, seront reçues jusqu'à 11 h 00, le 31 octobre 2001 pour être ouvertes publiquement après l'heure indiquée.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis par le Service de l'approvisionnement. On obtiendra ces formulaires en s'adressant au 12001, boul. de Salaberry, Chambre B-141, Dollard-des-Ormeaux (Québec) et ce sans aucuns frais.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assumera aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

**Lynda Laferrière, Chef Service de l'approvisionnement**

**APPEL D'OFFRES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE**

Des soumissions sous pli scellé seront reçues au bureau du Greffe de Ville de Saint-Laurent, 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent (Québec) H4M 2M7, jusqu'au mardi 30 octobre 2001 à 11 h et seront ouvertes publiquement après l'heure ci-avant indiquée à la salle de conférence A de l'hôtel de ville pour:

**Travaux de réfection de système d'éclairage par distribution souterraine dans l'échangeur Cavendish — Soumission G-406**

Les documents de soumission peuvent être obtenus au bureau du Service ingénierie et environnement, 777, boulevard Marcel-Laurin, à compter du vendredi 19 octobre 2001 à 14 h, sur remise d'un montant non remboursable en argent ou chèque visé de 75 \$, taxes incluses.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs détenant la licence reconnue (au Québec — Régie du bâtiment «entrepreneur en construction spécialité électricien») et membres de la Corporation des maîtres électriciens du Québec. Ils devront fournir copie des licence et certificat AVANT D'OBTENIR LES DOCUMENTS DE SOUMISSION.

Le Conseil n'est pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

SAINT-LAURENT, le 19 octobre 2001.

**Pierre Lebeau, c.g.a.**  
Le directeur général

**AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

Avis est donné qu'une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire et des porteurs de polices avec participation de l'Assurance vie Desjardins-Laurentienne inc. se tiendra au siège de la Compagnie, situé au 200, avenue des Commandeurs, Lévis, Québec, le vendredi 9 novembre 2001, à 16 h aux fins suivantes :

1. Considérer et approuver le règlement N° 2001-1 de la Compagnie augmentant le capital autorisé de celle-ci pour le porter de 200 000 000 \$ à 280 000 000 \$.
2. Considérer et approuver une convention de fusion entre Assurance vie Desjardins-Laurentienne et L'Impériale, compagnie d'assurance-vie du Canada. La dénomination sociale de la compagnie issue de la fusion sera « Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie » et en sa version anglaise « Desjardins Financial Security Life Assurance Company ».
3. Traiter toute autre affaire pouvant être dûment présentée lors de cette assemblée.

Le secrétaire institutionnel  
Jacques Bélair  
Lévis, le 19 octobre 2001

**Desjardins Assurance vie Desjardins-Laurentienne**

**NAV CANADA**

**AVIS**

NAV CANADA désire annoncer qu'un Préavis a été envoyé aux organismes représentant les usagers et aux personnes qui ont avisé la Société de leur désir de recevoir copie du document. Le Préavis est affiché dans le site Internet de NAV CANADA à l'adresse [www.navcanada.ca](http://www.navcanada.ca). On peut aussi en obtenir un exemplaire en téléphonant au 1-800-876-4693. Le Préavis propose qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, NAV CANADA puisse suspendre les services fournis à un client dont le compte est en souffrance ou qui pourrait ne pas être en mesure de payer les redevances lorsqu'échues. Avec la diffusion du Préavis commence une période de consultation de 60 jours auprès des intéressés canadiens et internationaux. Les personnes intéressées à présenter des observations à NAV CANADA au sujet des modifications proposées doivent les faire parvenir par écrit à NAV CANADA, Tarifs et recettes, C.P. 3411, succursale D, Ottawa (Ontario) K1P 5L6 ou par télécopieur au (613) 563-7994. Les observations doivent être reçues au plus tard à l'heure de fermeture des bureaux le 17 décembre 2001.

AU SERVICE D'UN MONDE EN MOUVEMENT

**L'AVENIR**  
est dans la  
**COOPÉRATION INTERNATIONALE**

Tél.: (514) 875-9911  
<http://www.ceci.ca/ceci/>

**Appel d'offres**

**Ville de Montréal**

**Service de l'Approvisionnement et du soutien technique**  
Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal, à l'attention de la greffière, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-106, Montréal H2Y 1C6, pour:

**Biens et services durables**  
**Soumission: 01-7326**  
**Pièces de borne-fontaines**  
**Date d'ouverture: 5 novembre 2001**  
**Documents:** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 22 octobre 2001 au Service: Approvisionnement et du soutien technique 9515, rue Saint-Hubert, Montréal H2M 1Z4, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30, contre un paiement de 50 \$, non remboursable.  
**Dépôt de garantie:** 5% Cautionnement ou chèque visé.  
**Renseignements:** M. Serge Garandel, agent d'approvisionnement - (514) 872-1058.

**Vente du cahier des charges:**  
Téléphone: (514) 872-1000  
Télécopieur: (514) 872-9693  
Tout paiement doit être fait au comptant ou sous forme de chèque certifié à l'ordre de: **Ville de Montréal**.  
Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés par la Ville et transmise dans l'enveloppe prévue à cette fin.  
Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à la salle du conseil de l'hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.  
La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.  
Montréal, le 19 octobre 2001  
**Diane Charland**  
Greffière

**Appels d'offres**

**Ville de Montréal**

**Service de l'Approvisionnement et du soutien technique**  
Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal, à l'attention de la greffière, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-106, Montréal H2Y 1C6, pour:

**Bien et services durables**  
**Soumission: 01-7323**  
**Tondeuse frontale, automotrice 4x4 (qté: 8)**  
**Date d'ouverture: 7 novembre 2001**  
**Documents:** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 22 octobre 2001 au Service: Approvisionnement et du soutien technique, 9515, rue Saint-Hubert, Montréal H2M 1Z4, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30, contre un paiement de 50 \$, non remboursable.  
**Dépôt de garantie:** 2% Cautionnement ou chèque visé.  
**Renseignements:** M. Charles Ste-Marie, agent d'approvisionnement (514) 872-1057  
**Vente du cahier des charges:** Téléphone: (514) 872-1000  
Télécopieur: (514) 872-9693

**Bien et services professionnels**  
**Soumission: 01-7316**  
**Services de signification, sommation ou tout autre document relatif aux créances de la Ville (2 ans)**  
**Date d'ouverture: 7 novembre 2001**  
**Documents:** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 22 octobre 2001, au Service: Approvisionnement et du soutien technique, 9515, rue Saint-Hubert, Montréal H2M 1Z4, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30, contre un paiement de 50 \$ non remboursable.  
**Dépôt de garantie:** Aucun.  
**Mise en place d'un programme de soutien à la personne - Volet personnel (PAE-PERSONNEL) (3 ans)**

**Date d'ouverture: 7 novembre 2001**  
**Documents:** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 22 octobre 2001 au Service: Approvisionnement et du soutien technique, 9515, rue Saint-Hubert, Montréal H2M 1Z4, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30, contre un paiement de 50 \$ non remboursable.  
**Dépôt de garantie:** Aucun

**Soumission: 01-7318**  
**Examens médicaux de préemploi (3 ans)**  
**Date d'ouverture: 7 novembre 2001**  
**Documents:** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 22 octobre 2001 au Service: Approvisionnement et du soutien technique, 9515, rue Saint-Hubert, Montréal H2M 1Z4, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30, contre un paiement de 50 \$ non remboursable.  
**Dépôt de garantie:** Aucun

**Renseignements:** M. Pierre Veillette, agent d'approvisionnement (514) 872-0349.  
**Vente du cahier des charges:** Téléphone: (514) 872-1000  
Télécopieur: (514) 872-9693  
Tout paiement doit être fait au comptant ou sous forme de chèque certifié à l'ordre de: **Ville de Montréal**.  
Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés par la Ville et transmise dans l'enveloppe prévue à cette fin.  
Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à la salle du conseil de l'hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.  
La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.  
Montréal, le 19 octobre 2001  
**Diane Charland**  
Greffière

**RENOUVELLEMENT D'UN AVIS DE CESSATION DE L'EXPLOITATION DE LIGNES DE CHEMIN DE FER**

En décembre 1997, la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (le CN) a publié un avis, conformément aux dispositions de la Loi sur les transports au Canada, en son nom et au nom du Chemin de fer Saint-Laurent et Hudson Limitée (maintenant propriété du Chemin de fer Canadien Pacifique - le CFCP), du CNCP Niagara-Detroit (maintenant le CNCP Niagara-Windsor) et de la Canada Southern Railway Company, avis indiquant que les chemins de fer en question entendaient transférer leurs droits respectifs de propriété et (ou) d'exploitation des lignes de chemin de fer mentionnées ci-après ou, à défaut de transfert, en cesser l'exploitation.

**Subdivision de Caso du CN dans la province de l'Ontario**  
du p.m. 30,52 (près de Attercliffe) au p.m. 53,46 (près de Hagersville) et du p.m. 57,46 (près de Hagersville) au p.m. 113,64 (St. Thomas)

**Subdivision de Welland du CFCP dans la province de l'Ontario**  
du p.m. 11,02 (près de Attercliffe) au p.m. 33,96 (près de Hagersville) et du p.m. 37,96 (près de Hagersville) au p.m. 48,70 (Waterford)

**Subdivision de Waterford du CFCP dans la province de l'Ontario**  
du p.m. 0,00 (près de Waterford) au p.m. 45,44 (St. Thomas)

Pendant la période qui a suivi, ces lignes ont continué à figurer sur la liste des lignes destinées à la mise hors service. Par la présente, le CN confirme qu'il a toujours l'intention de mettre fin à l'exploitation de ces lignes.

Les parties désireuses d'acquiescer ces lignes pour en maintenir l'exploitation sont priées de signifier leur intention par écrit, dans les 30 jours suivant la publication du présent avis. Faire parvenir toute correspondance à:

François C. Hébert  
Vice-président  
Développement corporatif  
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada  
935, rue de La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec) H3B 2M9  
Téléphone: (514) 399-4333  
Télécopie: (514) 399-8823

Veuillez en adresser une copie au soussigné.

L'examen de toute offre ou indication d'intérêt est fait suivant les normes du CN concernant l'acquisition de lignes (celles-ci pouvant être fournies sur demande).

Si, au terme du délai prescrit de 30 jours, aucune partie n'a manifesté son intention d'acquiescer les lignes, ces dernières seront offertes au gouvernement fédéral (sous réserve de certaines conditions), au gouvernement provincial et aux administrations municipales sur le territoire desquelles elles passent, chaque instance disposant de 30 jours pour signifier son intention d'en acquiescer les droits. Si aucune entente n'est conclue, un terme sera mis à l'exploitation de ces lignes.

S.A. Cantin, c.r.  
Avocat général  
Affaires juridiques  
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada  
C.P. 8100  
Montréal (Québec) H3C 3N4

Le 19 octobre 2001

**À L'HALLOWEEN, METTEZ-Y DU COEUR**

Embrassez la cause des enfants du monde. Donnez généreusement à l'UNICEF.

**(514) 288-5134** **www.unicef.ca**

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec** 

*La Presse*

19 octobre 2001

Page E8 manquante